



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 10 juin 2025

**Monsieur le Président**  
**Comité de bassin Loire-Bretagne**  
**9, avenue Buffon**  
**CS 36339**  
**45 063 ORLEANS Cedex 2**

Dossier suivi par : Justine VAILLANT  
Mail : [secretariat.cle@syndicatloireaval.fr](mailto:secretariat.cle@syndicatloireaval.fr)  
Nos réf. : JV-2025-06-0101

**Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, sur la déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne validé en 2022 par le Comité de bassin, et arrêté par la Préfète coordinatrice de bassin.

Lors de la séance du 5 juin 2025, le Bureau de la Commission locale de l'eau a examiné le programme de mesures concernant le territoire du SAGE Estuaire de la Loire et émis un ensemble de remarques, que vous trouverez en annexe de ce courrier.

Ces remarques s'appuient sur la lecture du chapitre 4 du programme de mesures, en particulier sur les priorités de déclinaison du SDAGE et du programme de mesures sur la commission territoriale « Maine-Loire-Océan », et de l'avis de la CLE sur les enjeux des prochains SDAGE et PGRI voté le 20 mars dernier dans le cadre de la consultation des assemblées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

  
**Claude CAUDAL**  
**Président de la CLE**  
**du SAGE Estuaire de la Loire**



## PRIORITES POUR LA COMMISSION TERRITORIALE MAINE-LOIRE-OCEAN

REMARQUES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

## GESTION QUANTITATIVE

Les **remarques** suivantes sont exprimées :

- Insister sur les besoins des milieux naturels (sur les périodes de basses eaux et de hautes eaux) et les nombreux intérêts écologiques qu'ils présentent.
- Mettre en avant l'importance d'instrumenter les bassins versants, démarche essentielle pour la bonne réalisation des études HMUC, en particulier pour les volets hydrologie et hydrogéologie (chronique de données devant être suffisante) et pour le volet milieux (débits écologiques, débits objectifs). Au vu du diagnostic réalisé dans le cadre de l'analyse HMUC, sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, les sous-bassins versants suivants sont à instrumenter ou à pérenniser par la mise en place de stations de suivi des débits en priorité : Littoral Guérandais et Nazairien, Brière-Brivet, Sillon Marais du Nord Loire, Goulaine-Divatte-Robinets, Sud Estuaire et Côte de Jade.
- Mettre en place des méthodologies spécifiques et adaptées aux milieux particuliers suivants pour leur bonne prise en compte dans les études HMUC : estuaire, marais, littoral et cours d'eau côtiers. Les méthodologies doivent se développer pour les bassins versants spécifiques qui fonctionnent en corrélation avec les marais (Brière, littoral, etc.) et s'interroger sur les niveaux objectifs d'étiage à éventuellement mettre en place pour les marais. Pour ce faire, les secteurs de marais sont à instrumenter, par la mise en place de piézomètres notamment.
- Insister sur la nécessité de méthodes homogènes entre les études HMUC, en particulier sur l'évaporation des plans d'eau.
- Actualiser les ACS en s'appuyant sur les résultats des études HMUC (débits de gestion de crise).
- Déployer les PTGE dans les territoires 7B-3, en y intégrant des projets autres que les retenues de substitution (REUSE, économie d'eau, communication et sensibilisation, tarification incitative de l'eau, etc.).
- Interroger la possibilité de prélèvements dans les plans d'eau existants à usage actuel autre que l'irrigation, en prenant en compte les enjeux environnementaux associés, en particulier la biodiversité.

## POLLUTIONS DIFFUSES

Les **remarques** suivantes sont exprimées :

- Élargir les mesures et priorités à l'ensemble des captages de la commission territoriale « Maine-Loire-Océan ».
- Intégrer l'importance de maintenir l'élevage, et les surfaces en prairies temporaires et permanentes, et activer les leviers pour y parvenir.
- Inciter à l'aménagement et à l'entretien des éléments structurants le paysage limitant l'érosion et le ruissellement des sols, et pouvant par ailleurs répondre à d'autres enjeux de l'eau.

## MILIEUX AQUATIQUES



Les **remarques** suivantes sont exprimées :

- Inciter à la mise en place d'actions de restauration des zones humides.
- Introduire l'essentielle protection des zones humides de source de cours d'eau et inondables, à mener en cohérence avec les travaux menés à l'aval, pour la restauration des cours d'eau et de leurs annexes.
- Introduire les zones humides de marais dans les priorités sur les milieux aquatiques. Ces zones humides d'importance sont très présentes sur le territoire de la commission territoriale « Maine-Loire-Océan » et méritent une réelle prise en compte.
- Lister les typologies d'actions à engager pour réduire l'impact des plans d'eau (effacement, déconnexion, modalités de gestion, etc.), et amener à l'encadrement pour la création et l'extension des nouveaux plans d'eau et des plans d'eau existants.
- Intégrer la gestion des espèces exotiques envahissantes, en développant des actions globales et coordonnées entre acteurs, et en invitant aux études de filières de gestion des déchets.
- Insister sur la protection des cours d'eau et de leurs corridors, des zones humides et des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme, en identifiant par ailleurs l'importance de leur protection au sein des têtes de bassin versant.

## LITTORAL

Les **remarques** suivantes sont exprimées :

- Modifier le titre : priorités sur les estuaires et le littoral
- Développer la préservation, la protection et la restauration des espaces de mobilité des estuaires, espace à part entière entre le réseau hydrographique amont et le littoral. Les zones d'expansion de crues de l'estuaire et les vasières sont aussi à intégrer.
- Clarifier les attentes en termes de gouvernance pour l'estuaire de la Loire, pour la mise en place d'une stratégie entre tous les acteurs.
- Le Bureau de la CLE souhaite attirer l'attention des acteurs du bassin sur l'importance de l'estuaire. Le Bureau de la CLE attend une prise de conscience et une implication du Comité de bassin pour cet enjeu, autant d'un point de vue technique que d'un point de vue stratégique (gouvernance, moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs, etc.). Aussi, il attend une reprise des objectifs, orientations et dispositions du SAGE Estuaire de la Loire pour cet enjeu dans la rédaction du futur programmes de mesures 2028-2033. L'extrait du PAGD, joint au présent avis, permettra une reprise du programme de mesures en adéquation et cohérence avec le nouveau SAGE Estuaire de la Loire.
- Intégrer les thématiques de l'estuaire telles que la remontée du front de salinité, la turbidité et le bouchon vaseux qui sont impactant pour le milieu et certains usages en permettant la poursuite des suivis associés à leur évolution dans l'estuaire de la Loire de manière pérenne (exemple du réseau SYVEL). La réduction potentielle voire la disparition des moyens pérennisant les suivis, notamment sur l'estuaire de la Loire, le réseau SYVEL, serait dommageable pour l'estuaire de la Loire car il apporte une connaissance essentielle aux acteurs, et constitue aujourd'hui une base de données solide pour engager la stratégie attendue sur l'estuaire. Le Bureau de la CLE attend une réelle prise en compte de cette remarque pour pérenniser les données existantes.
- Accentuer la sensibilisation des usagers du littoral sur la qualité de l'eau et la préservation des milieux littoraux.



- Proposer des zones à enjeu sanitaire sur l'ensemble des bassins versants côtiers.

Pour compléter leur avis, les membres du bureau de la CLE souhaitent apporter les recommandations générales suivantes :

- Introduire des mesures et priorités en réponse aux problématiques d'assainissement qui doivent être prises en compte au regard du lien terre-mer. La remarque concerne l'ensemble des systèmes d'assainissement, à la fois les stations de traitement des eaux usées mais également les réseaux de collecte. Le sujet est à prendre en compte au regard des impacts associés à certains usages (conchyliculture, alimentation en eau potable, etc.), en particulier en termes de bactériologie mais également en termes de flux d'azote et de phosphore, et de flux de matière organique vis-à-vis du bouchon vaseux. Le Bureau de la CLE attire l'attention du Comité de bassin sur ce sujet.
- Ajouter la gouvernance comme priorité pour le territoire en particulier pour :
  - La mise en place d'une gouvernance par la mobilisation de tous les acteurs sur l'estuaire de la Loire à l'aval de Nantes au-delà des enjeux de l'eau, au regard des nombreux usages concernés et problématiques recensées, pour aboutir à la mise en place d'une démarche globale assise sur les enjeux de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations. Le Bureau de la CLE attend une réelle prise en compte de cette remarque.
  - La nécessaire solidarité amont-aval sur ce territoire où la terre et la mer sont en interaction forte et ce depuis l'amont des bassins versants.
  - Le besoin de communication/sensibilisation/formation continu gage de réussite des actions pour l'atteinte du bon état.
  - L'importance de la prise en compte des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

